



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Lot



PRÉFÈTE  
DU LOT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Le projet éducatif et le projet pédagogique



### Cadre réglementaire :

L'article [L. 227-4](#) du code de l'action sociale et des familles et les articles [R.227-23 à 26](#) déterminent les conditions d'élaboration, de communication et d'évaluation du projet éducatif par l'organisateur et du document de nature pédagogique par l'équipe d'animation et son directeur.

### LE PROJET ÉDUCATIF :

Le projet éducatif mentionné au deuxième alinéa de l'article [L. 227-4](#) est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant un des accueils mentionnés à l'article R. 227-1.

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils mentionnés à l'article [R. 227-1](#) et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.

Les personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'un de ces accueils prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions. Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.

Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

**Tout organisateur est tenu de fournir son projet éducatif lors de la déclaration.**

**Attention :** L'application TAM permet désormais de déposer numériquement votre projet éducatif sur la fiche « organisateur » et de le mettre à jour à échéance régulière.

### **En résumé :**

Le projet éducatif traduit les engagements de l'organisateur, ses priorités, ses principes.

Il s'agit le plus souvent d'un projet pluriannuel qui vise à favoriser la continuité de l'action.

Il permet aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur et à l'équipe pédagogique de connaître ces priorités et les moyens attribués.

Enfin, il permet au Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de repérer les intentions éducatives, d'observer les éventuels dysfonctionnements avec les accueils et faire le lien avec les autres dispositifs.

### **CONTACT :**



[sdjes46@ac-toulouse.fr](mailto:sdjes46@ac-toulouse.fr)

[05.67.76.55.26](tel:05.67.76.55.26)

QR Code



Fiche thématique SDJES46 - MàJ 15/05/23



## LE PROJET PÉDAGOGIQUE :

L'article [R.227-25](#) du CASF précise les éléments suivants : La personne qui assure la direction d'un des accueils mentionnés à l'article [R. 227-1](#) met en œuvre le projet éducatif, dans les conditions qu'il définit dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui assurent l'animation de cet accueil.

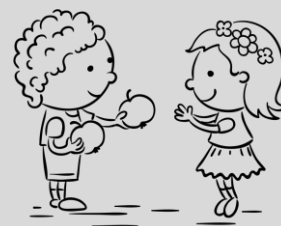
La personne physique ou morale organisant l'accueil est tenue de s'assurer de la mise en œuvre des dispositions mentionnées à l'alinéa précédent.

Il est impératif que le projet éducatif ainsi que le projet pédagogique soient communiqués aux représentants légaux de l'enfant avant l'accueil. Il s'agit d'une obligation réglementaire (art [R.227-26](#) du CASF).

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis.

Il vient préciser :

- La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil
- La répartition des temps respectifs d'activités et de repos
- Les modalités de participation des mineurs
- Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs
- Les modalités d'évaluation de l'accueil
- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés



On y retrouve également :

Les moyens mis à disposition : humains, financiers et matériels ;

La démarche, les choix pédagogiques et l'organisation : aménagement des lieux, planning, répartition des responsabilités, des tâches, réunions d'équipes ;

### En résumé :

C'est le résultat d'une préparation collective qui traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné, par exemple pour un séjour.

Il sert de référence tout au long de l'action et s'appuie sur un écrit. Il est une des concrétisations du projet éducatif.

Ce document est l'aboutissement d'une démarche collective qui permet de décliner concrètement le projet éducatif.

### CONTACT :



[sdjes46@ac-toulouse.fr](mailto:sdjes46@ac-toulouse.fr)



[05.67.76.55.26](tel:05.67.76.55.26)

QR Code

